

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 95.00.211.003.0 DU 10 FEVRIER 1995

Mesures articulées DESAUGE-LAIR de 1 m et 2 m (CLASSES II ET III)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES, RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOÛT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE - MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANTS

Société DESAUGE-LAIR, 22-32, rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville.

Société VIRAX, 39, quai de Marne, BP 197, 51206 Epernay Cedex.

DEMANDEUR

Société DESAUGE-LAIR, 22-32, rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville.

OBJET

Le présent certificat complète et étend aux sociétés précitées le bénéfice de l'approbation de modèles accordée à la société DESAUGE-LAIR par les certificats n° 90.0.10.211.7.2 et n° 90.0.10.211.7.3 du 17 octobre 1990 (1) relatifs aux mesures articulées DESAUGE-LAIR.

CARACTERISTIQUES

Les mesures articulées DESAUGE-LAIR ont les caractéristiques suivantes :

Matériau	Longueur nominale	Largeur	Epaisseur	Nombre de branches	Assemblage des branches	Articulation	Graduation
alliage d'aluminium	1 m	15 mm	1,2 mm	5	œillet	ressort laiton	bord supérieur bord inférieur
alliage d'aluminium	2 m	15 mm	1,2 mm	10	œillet	ressort laiton	bord supérieur bord inférieur
alliage d'aluminium	1 m	15 mm	1,2 mm	5	œillet	ressort embouti	bord supérieur bord inférieur
alliage d'aluminium	2 m	15 mm	1,2 mm	10	œillet	ressort embouti	bord supérieur bord inférieur
alliage d'aluminium	1 m	12 mm	1,2 mm	10	œillet	ressort embouti	bord inférieur
acier inoxydable	1 m	12 mm	0,5 mm	10	rivet	ressort embouti	bord inférieur
acier inoxydable	2 m	15 mm	0,8 mm	10	rivet	ressort embouti	bord inférieur

(1) Revue de Métrologie, octobre 1990, page 1283.

- graduation : millimétrique sur les deux faces,
- chiffraison : centimétrique, exprimée tous les centimètres sur les deux faces.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sont apposées sur le début de chaque mesure de longueur :

- l'unité de graduation entre le début de la mesure et le premier centimètre,
- la longueur nominale, dans un rectangle, entre le deuxième et le troisième centimètre.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 17 octobre 2000.

REMARQUES

Des emplacements publicitaires sont réservés :

- entre le troisième et le septième centimètre,
- entre le onzième et le douzième centimètre,
- entre le treizième et le quatorzième centimètre.

ANNEXES

Dessins n^{os} 6166-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6166-1

MESURES ARTICULEES DESAUGE-LAIR EN DURALUMIN

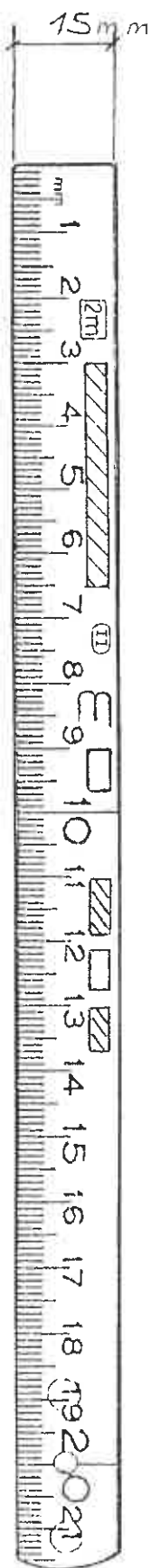


les zones hachurées sont réservées aux inscriptions publicitaires



■ N° 6166-2

MESURES ARTICULEES DESAUGE-LAIR EN ACIER INOXYDABLE



Les zones hachurées sont réservées aux inscriptions publicitaires